

## Être clerc d'huissier

Par **Xavier1990**, le **09/06/2013** à **12:27**

Bonjour à toutes & à tous,

J'espère que la forme est au rendez-vous.

Alors voilà, je suis titulaire d'une master I Parcours contentieux privé obtenu à l'université du Maine (Le Mans) et j'aimerais travailler dans une étude d'huissier de justice. Je ne vise pas encore l'examen professionnel pour devenir huissier mais j'aimerais plutôt, pour le moment travailler dans une étude en tant que clerc.

Je suis allé sur le site de l'ENP et l'école propose trois formations :

- Clerc aux procédures
- Clerc expert
- Clerc significateur

Seulement, ma question est de savoir s'il est possible de travailler dans une étude sans passer par cette école ? Avec un Master 1, un huissier pourra-t-il m'embaucher et me former sur le tas ? Parce que l'école à l'air assez difficile, et à ce que j'ai lu sur divers site, étant donné que les cours de l'ENP et du DFS (Département de formation des stagiaires) sont en semaine, les huissiers rechignent à embaucher (car le temps passé aux cours de l'école sont comptés comme des heures de travail donc des heures payées par l'huissier).

Par exemple, l'ENP, dans sa fiche sur la formation de clerc aux procédures, écrit :

[citation]"La qualification de Clerc aux procédures peut également être acquise en suivant la formation sur une durée de 1 à 5 ans."[/citation]

[citation]Bénéficiaires :

Salariés des études dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Toute modification de la situation professionnelle du salarié au cours de la formation doit être signalée à l'ENP.[/citation]

Si je fais l'école, j'obtiendrais un certificat de qualification professionnelle (pour clerc expert ou clerc aux procédures). Certes, cela fait une qualification en plus. Travailler en tant que clerc sans certificat, cela est-il finalement possible ?

Merci pour vos futures réponses ^^

Xav'